



Demande d'approbation d'une activité de mentorat – mentor

Contexte :

Dans le cadre de la formation continue obligatoire des diététistes-nutritionnistes, le mentorat, à titre de mentor, est une activité admissible à obtenir des heures de formation continue (HFC).

Le mentorat est défini comme étant une relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expertise afin de favoriser le développement d'une autre personne qui a des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre¹.

Pour le **mentor**, chacune de ces activités de formation continue permet d'obtenir **1 HFC par tranche de 30 heures de mentorat**, jusqu'à un **maximum de 15 HFC** par période de référence^a.

Documents à joindre au formulaire :

Le mentor et le mentoré doivent joindre à ce formulaire une copie de leur CV à jour permettant d'identifier les compétences et l'expertise du secteur d'activité au sein duquel le mentorat s'effectue.

Section à remplir :

Coordonnées du mentor :

Nom, prénom du membre

Numéro de membre

Lieu de travail

Secteur d'activité

Numéro de téléphone

Courriel

Coordonnées du mentoré :

Nom, prénom

Numéro de membre, si applicable

Lieu de travail

Secteur d'activité

Numéro de téléphone

Courriel

¹ Mentorat Québec (www.mentoratquebec.org)

^a La période de référence actuelle s'étend du 1 avril 2022 au 31 mars 2025.



Entente d'engagement :

Cette entente entre le mentor et le mentoré vise les objectifs d'apprentissage suivants (formulés sous la forme SMART – Spécifique, Mesurable, Approprié, Réaliste et Temporel):

Le mentor atteste :

- 1- Être inscrit au tableau de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec depuis au moins cinq ans;
- 2- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction d'un *comité de discipline* ou d'un *tribunal de discipline* au cours des cinq dernières années;
- 3- Ne pas s'être vu imposer par l'Ordre un stage ou un cours de perfectionnement en vertu de l'article 55 du *Code des professions* ou d'une disposition au même effet;
- 4- N'avoir fait l'objet d'aucune décision rendue en application des articles 51, 52.1 ou 55.1 du *Code des professions* ou d'une disposition au même effet.

Déroulement des activités de mentorat

Date de début _____
Date de fin _____
Nombre de rencontres _____
Durée des rencontres _____
Type de rencontres
En personne
Par téléphone
Par support informatique
(logiciel sécurisé de visioconférence)

Le mentor déclare que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont complets et véridiques.

Signature du mentor

Date

Le mentoré déclare que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont complets et véridiques.

Signature du mentoré

Date